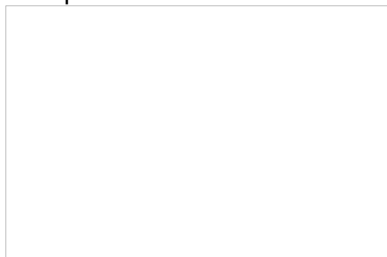


Publication des la liste des espèces exotiques envahissantes pour l'Union Européenne

Soumis par SuperAdmin le mer, 20/07/2016 - 15:00

Externe au réseau

Portée :
européenne



La Commission européenne a adopté le 13 juillet 2016 une liste des espèces exotiques envahissantes (EEE) préoccupantes pour l'Union européenne (règlement d'exécution 2016/1141). Cette première liste, publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 14 juillet, est conforme au règlement européen n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil entré en vigueur le 1er janvier 2015. En effet, sur la base des évaluations des risques réalisées en vertu de l'article 5 paragraphe 1, elle respecte les critères de l'article 4 paragraphe 3 et elle remplit les conditions de l'article 4 paragraphe 6.

Cette liste de 37 espèces comprend 14 plantes exotiques envahissantes :

- *Baccharis halimifolia* L (baccharis à feuilles d'arroche ou séneçon en arbre);
- *Cabomba caroliniana* Gray (éventail de Caroline);
- *Eichhornia crassipes* (Martius) Solms (jacinthe d'eau);
- *Heracleum persicum* Fischer (berce de Perse);
- *Heracleum sosnowskyi* Mandenova (berce de Sosnowsky);
- *Hydrocotyle ranunculoides* L. f. (hydrocotyle fausse renoncule);
- *Lagarosiphon major* (Ridley) Moss (grand lagarosiphon);
- *Ludwigia grandiflora* (Michx.) Greuter & Burdet (jussie à grandes fleurs);
- *Ludwigia peploides* (Kunth) P.H. Raven (jussie rampante);
- *Lysichiton americanus* Hultén & St. John (faux arum);
- *Myriophyllum aquaticum* (Vell.) Verdc. (myriophylle du Brésil);
- *Parthenium hysterophorus* L. (grande camomille);
- *Persicaria perfoliata* (L.) H. Gross (*Polygonum perfoliatum* L.) (renouée perfoliée);
- *Pueraria montana* (Lour.) Merr. var. *lobata* (Willd.) (*Pueraria lobata* (Willd.) Ohwi) (kudzu).

Cinq de ces espèces sont absentes du territoire français métropolitain : les deux berces, la grande camomille, la renouée perfoliée et le kudzu.

Les EEE listées ne pourront notamment pas, de façon intentionnelle, être introduites, élevées ou cultivées, reproduites, conservées, utilisées, ou mises sur le marché (restrictions de l'article 7).

Ce règlement d'exécution, qui présente la liste initiale des EEE conformément à l'article 4 paragraphe 1 du règlement européen n° 1143/2014, entrera en vigueur le vingtième jour suivant sa publication au Journal officiel (début août). Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Pour en savoir plus (en anglais) :

http://ec.europa.eu/environment/nature/invasivealien/index_en.htm

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1468477158043&uri=CELEX:32016R1141>

Pour en savoir plus (en français) :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32016R1141>

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R1141>

Dates de l'événement :

Mercredi, 20 Juillet, 2016 - 15:00

Structure :

[Ministère en charge de l'environnement](#)

- [Plan du site](#)
- [Mentions légales](#)
- [Crédits](#)

Source URL: <https://www.fcbn.fr/actualit%C3%A9/publication-des-la-liste-des-especes-exotiques-envahissantes-pour-lunion-europeenne>